

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 10

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :
ELECTION DES DELEGUES
DE LA VILLE AU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'ETUDES ET DE
REALISATIONS
D'EQUIPEMENTS
D'INTERET GENERAL DE
LA VALLEE DE
MONTMORENCY (SIEREIG)
- ABROGATION ET
REMPLACEMENT DE LA
DÉLIBÉRATION
PRÉCÉDENTE

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Absent excusé :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC Procuration à Mme ANGELO

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 03 JUL. 2026

Publiée le : 03 JUL. 2026

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUL. 2026

Pour le Maire et par délégation

Le D.G.A.S.

Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°10

OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATIONS D'EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL DE LA VALLEE DE MONTMORENCY (SIEREIG) – ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION PRÉCÉDENTE

Vu les articles L. 2121-21, L. 2121-33, L. 5211-7, L. 5212-7 et L. 5711-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2 des statuts du Syndicat,

Considérant que la commune de Montmorency doit être représentée au sein du comité syndical du SIEREIG par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Considérant que les représentants précédemment désignés par la Ville siègent également au sein du SIEREIG en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée (CAPV) et qu'il convient, dès lors, de procéder à une nouvelle désignation ;

Vu la présentation à la commission d'Administration Générale du 18 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

PROCEDE à l'élection des délégués de la Ville au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (SIEREIG) appelés à siéger au Comité, hormis pour la compétence « transports urbains de personnes ».

Sont candidat(e)s :

Membre(s) titulaire(s)

- M. BRIANCHON
- Mme CHARBONNIER

Membre(s) suppléant(s)

- M. ASSARINI
- M. GALLIMIDI

Sont élu(e)s à l'unanimité :

Membres titulaires

- M. BRIANCHON
- Mme CHARBONNIER

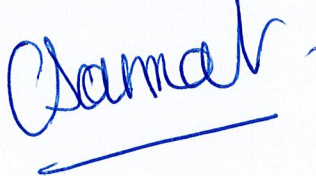
Membres suppléants

- M. ASSARINI
- M. GALLIMIDI

La présente délibération abroge et remplace la délibération n° 7 du 13 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la Ville au sein du SIEREIG.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY

Maire de Montmorency

Président de la Communauté d'Agglomération
Plaine Vallée - Forêt de Montmorency

